



**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS**

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°6 : 37
Du point n°7 au point n°9 : 36
Du point n°10 au point n°20 : 38
Du point n°21 au point n°26 : 37
A partir du point n°27 : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°6 : 41
Du point n°7 au point n°9 : 40
Du point n°10 au point n°20 : 42
Du point n°21 au point n°26 : 41
A partir du point n°27 : 42

Etaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Absentes :

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D195 - Attractivité - Prise en charge des séances de natation - Modification des tarifs et signature des conventions tripartites d'accueil des établissements scolaires.

Vu les statuts de la Communauté de communes Flandre Lys,
Vu la définition de l'intérêt communautaire,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 octobre 2016 créant le service public de l'exploitation du centre aquatique intercommunal,
Vu la délibération du 14 décembre 2017 relative à la prise en charge des transports et des séances de natation,
Vu la délibération du 20 juin 2018 relative à la prise en charge des transports et des séances de natation du 3^{ème} niveau de classe en cas de classe double,
Vu la délibération du 18 juin 2020 relative à la prise en charge des transports et des séances de natation du 3^{ème} niveau de classe,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 approuvant le principe de la délégation de service public de type affermage pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 octobre 2023 portant délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal Flandre Lys ainsi qu'approbation du choix du délégataire EQUALIA et approbation du contrat,
Vu la délibération n°2024D015 du 14 mars 2024 relative à la reconduction du dispositif de prise en charge des séances de natation et actant le changement de délégataire de service public en la personne d'EQUALIA,
Vu la délibération n°2025D180 du 15 octobre 2025 approuvant les tarifs du centre aquatique l'Ondine pour l'année 2026

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, la société EQUALIA est délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal ;

Considérant que le changement de délégataire a été acté par délibération du 14 mars 2024, tout comme la reconduction du dispositif de prise en charge des séances de natation pour les scolaires. Ainsi, le planning des séances de natation réservées aux scolaires du primaire comporte 750 créneaux par année scolaire. Le tarif pour les écoles primaires ou privées fréquentant le centre aquatique l'Ondine est de 95€ la séance de 40 minutes pour une classe. Cette somme sera réglée par la CCFL à EQUALIA. La CCFL prend en charge 60 € par séance ainsi que le remboursement intégral des transports, la commande des bus restant à charge de la commune ou de l'établissement scolaire. La CCFL facturera une participation de 35€ pour chaque séance de chaque classe de l'école concernée (à hauteur de 10 séances par classe et par an).

Considérant que par délibération du 15 octobre 2025, et conformément à l'article 40 du contrat de délégation de service public, le Conseil communautaire a approuvé les nouveaux tarifs pour l'année 2026,

Considérant que le nouveau tarif applicable aux scolaires est désormais fixé à 99 € par séance de 45 minutes pour les écoles primaires ;

Considérant qu'il convient d'appliquer cette modification tarifaire au dispositif de prise en charge des séances de natation pour les scolaires. Ainsi, la CCFL prendra en charge 64 € par séance ainsi que le remboursement intégral des transports, la commande des bus restant à charge de la commune ou de l'établissement scolaire. La CCFL facturera une participation de 35€ pour chaque séance de chaque classe de l'école concernée (à hauteur de 10 séances par classe et par an).

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la reconduction du dispositif de prise en charge des séances de natation pour les scolaires tel que détaillé ci-dessus,
- d'approuver la prise en charge par la CCFL de la somme de 64 € par séance ainsi que le remboursement intégral des transports
- d'autoriser la Présidente à signer les conventions relatives à la prise en charge de séances de natation pour l'année scolaire 2026/2027 et les suivantes, et ce, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public,
- d'autoriser la Présidente à signer tout autre document relatif à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Denis MOUQUET



La Présidente,

Dorothée BERTRAND

